Brantôme en Périgord, le 20 novembre 2024



Le Maire de Brantôme en Périgord

à

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du conseil municipal qui se réunira en session ordinaire le

Mardi 26 novembre 2024 à 20 h 00 à la salle du Dolmen à Brantôme en Périgord

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L. 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Monique RATINAUD

Ordre du jour joint.../...

Réunion du conseil municipal du 26 novembre 2024

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 octobre 2024;
- 2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L 2122-22 du CGCT;

Affaires budgétaires et comptables

- 3. Modifications en cours d'exécution du marché de travaux de construction de l'hôtel de ville :
- 4. Validation des tarifs publics applicables au 1er janvier 2025 ;
- 5. Redevance performance systèmes d'assainissement collectif dans le cadre de la réforme des redevances domestiques applicable au 1^{er} janvier 2025 ;
- 6. Refacturation des frais généraux de personnel 2024 au budget annexe du service d'assainissement collectif;
- 7. Régularisation d'écritures comptables (rattrapage des amortissements des immobilisations acquises lors de la fusion) : correction d'erreurs sur exercices antérieurs du budget principal ;

Acquisition immobilière

8. Acquisition de la parcelle AK 221 sise 6 avenue du 8 mai 1945 : Modification des conditions ;

Ressources humaines

- 9. Validation de la modification du temps de travail portant suppression et création d'emplois pour répondre à une demande de retraite progressive à compter du 1er mars 2025 après avis du CST.
- 10. Création d'un emploi permanent à temps non complet et autorisation de recrutement par voie contractuelle :
- 11. Cadre d'emploi des agents de police municipale : possibilité de recrutement d'un gardien-brigadier pour la police municipale ;
- 12. Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour les agents de la police municipale : projet de délibération à soumettre au CST;
- 13. Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- 14. Mise en place des indemnités pour travaux supplémentaires (IHTS) : projet de délibération à soumettre au CST ;
- 15. Validation de l'adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Dordogne après avis du CST;

Cadre de vie

- 16. Implantation d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques par le SDE 24 dans le cadre du programme « socle solidaire 50 kw » ;
- 17. Désignation d'un référent supplémentaire au comité communal feux de forêt (CFF) ;

Informations complémentaires